

SEANCE du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mille seize, dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLOT, Maire.

Sont présents : Michel VAUCLIN, Daniel COLLAY, Dominique HILL, Cyrille LAMISSE BOUBECHÉ, Frédéric SOUILLARD, Amaury SAULNIER, Laurence ANDRIAMIRADO.

Absents excusés : Franck SIMON, Grégory PREVOST, Laëtitia VOLTA

Secrétaire de Séance : Laurence ANDRIAMIRADO

Date de convocation : 5 décembre 2016 – Date d'affichage : 24 décembre 2016

Extension de l'école - Choix de l'Architecte

Vu la réunion organisée le 20 juin 2016 sur l'avenir des structures scolaires avec les maires de BEAUMONT LE HARENG, BOSCHARD, BRACQUETUIT, CLERES, COTTEVRARD, ETAIMPUIS, GRIGNEUSEVILLE, LA HOUSSAYE BERANGER et LES AUTHIEUX RATIEVILLE.

Vu l'avis favorable du 22 novembre 2016, de Mme Catherine BENOIT-MERVANT, Inspectrice d'Académie et Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale pour l'extension de l'école permettant ainsi l'accueil des enfants de Maternelle à partir de la petite section.

Vu l'exposé de M. le Maire qui indique au Conseil Municipal que ces travaux sont soumis à obligation de constitution d'un dossier de permis de construire établi par un architecte.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil Municipal l'offre de Monsieur Olivier FONTES DE AGUIAR, architecte, Boucles de SEINE architecture SARL – 22 rue Guynemer – 76500 ELBEUF qui se propose pour réaliser cette mission pour un montant de 15 000 € HT 15 825€ TTC.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de M. Olivier FONTES DE AGUIAR, architecte, Boucles de SEINE architecture SARL – 22 rue Guynemer – 76500 ELBEUF pour l'établissement du dossier de permis de construire de l'extension de l'école.

- dit que les honoraires pour cette mission s'élèvent à la somme de 15 000€ HT – 15 825 TTC.

- charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Suspension des indemnités du 3^{ème} adjoint

Vu la demande expresse reçue le 10 novembre de M. Franck SIMON, 3^{ème} Maire adjoint, qui souhaite que son indemnité d'élu soit suspendue à compter du 1^{er} janvier 2017 car il ne peut plus exercer l'intégralité des missions qui lui a été confié.

Monsieur le Maire propose donc d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cette demande et les motivations de M. Franck SIMON, 3^{ème} Maire adjoint, décide, à l'unanimité, de suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, le versement de l'indemnité d'élu de celui-ci pour une durée jusqu'à présent indéterminée.

Demandes de subvention

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention qu'il a reçues.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- *l'attribution de subvention au :*

Nom	Montant 2016
- Resto du coeur	100,00 €

Informations :

- Virement de crédit :

Afin de pouvoir régler les salaires et charges en totalité, un virement de crédit a donc été nécessaire comme suit :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 – dépenses imprévues fonctionnement	4 000,00 €	
6218 – Autre personnel extérieur		8 010,00 €
6336 – Cotisation au CN et aux CGFPT	210,00 €	
6411 – Personnel titulaire	1 800,00 €	
6413 – Personnel non titulaire	3 500,00 €	
64168 – Autres emplois d'insertion		2 500,00 €
6451 – Cotisation à l'URSSAF	2 900,00 €	
6453 – Cotisations aux caisses de retraites		1 600,00 €
6456 – Versement au FNC du supplément familial		300,00 €
Total général	12 410,00 €	12 410,00 €

- Dépôt déclaration préalable : La société HELMAX 76 a déposé une déclaration préalable, reçue ce jour, ayant pour objet la division du terrain B 475 division pour construire 2 parcelles et la B 118 reste en état pour les autres parcelles, un permis d'aménager sera déposé.

- Bornage amiable : une réunion pour le bornage amiable de la parcelle jouxtant celle précitée (B 475) aura lieu lundi 19 décembre.

- Population : 433 habitants à compter du 1^{er} janvier 2017(cf/ chiffrage de l'INSEE).

- Vacances aux Villages : comme suite à la précédente réunion, un trésorier sera nommé.
- Cérémonie des vœux 2017 : le 27 janvier 2017 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15